



APPEL A CANDIDATURES MAGASIN A LOUER BÂTIMENT D6– 221M² – SECTEUR Produits Laitiers et Avicoles

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Magasin d'une superficie de 221 m² situé au rez-de-chaussée, pour une activité de vente de produits laitiers et avicoles. Les emplacements sont livrés brut. Les travaux d'aménagement seront à la charge exclusive du candidat, sous réserve de la validation préalable de son dossier de demande d'autorisation de travaux.

Localisation : Idéalement situé au cœur du secteur Produits Laitiers et Avicoles, « Rue de Grenoble », péage Porte de Paray-Vieille-Poste (E3).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Venez
découvrir votre
future
adresse !



- **Bâtiment** : D6
- **ESI** : 01/D6/00/E/001
- **Surfaces** : 221 m²
- **Disponibilité du bien** : Août 2026, sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
 - Activité de vente de produits alimentaires en lien avec le secteur
 - Respect des activités du secteur
 - Non divisible et non extensible
 - Tous les travaux d'aménagement sont à la charge du concessionnaire

Demandez à visiter ce bien ! 06 85 66 77 66



LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : Traité de concession allant jusqu'au 31 décembre 2049.

	REDEVANCES (€HT/M ² /AN)	CHARGES (€HT/M ² /AN)	DPA (TTC)	DEPOT DE GARANTIE
Magasin	144,45€	56,24€	53 040€	13 306€

- Tarifs applicables en 2026 selon arrêté préfectoral N°2025-05141 du 19 décembre 2025
- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 71 € HT/an/salarié.
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85 € HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le CONCESSIONNAIRE bénéficie.

**DOSSIER DE CANDIDATURE
À ADRESSER AVANT
LE 16/08/2026 à 16H00**



Pièces administratives :

- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (10 pages maximum)

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15 %

-  Produits d'origine française. ★ ★
-  Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
-  Produits transformés en France. ★
-  Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★ ★ ★
-  Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★ ★ ★
-  L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★ ★ ★
-  Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★ ★ ★

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

ANTHONY NOUIOUI

Direction commerciale

anthony.nouioui@semmaris.fr

+33 6 85 66 77 66



SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr

